

# Rapport du jury du Concours d'accès au cycle d'études préparant au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière Année 2019

--|--|--|--|--

Présenté par Catherine HESSE-PONROY,  
Inspectrice générale des affaires sociales honoraire

Membres du Jury<sup>1</sup>

Catherine HESSE-PONROY, présidente du jury,

Fatima DAUMAS, Enseignante, maîtresse de conférences  
représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes,

Pascale DHOTE-BURGER, Médecin inspecteur en santé publique  
représentant la Directrice Générale de l'Offre de Soins,

Camille GIAMBRUNO Attachée d'administration hospitalière  
responsable des affaires médicales au Centre hospitalier de Versailles,

Sylvie GONTHIER, Attachée d'administration hospitalière  
chargée de communication au Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille,

Marc WENDLING, Directeur d'hôpital – Directeur adjoint  
chargé des achats et des moyens opérationnels  
au Centre hospitalier de Montfavet.

---

<sup>1</sup> Arrêté du 23 janvier 2019 du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

## Introduction

En premier lieu, ce rapport est destiné aux candidats qui ont composé lors des épreuves 2019 du concours d'accès au cycle d'études préparatoires d'attaché d'administration hospitalière. Certains de ceux qui ont réussi cette année, avaient échoué précédemment. Cela permet d'encourager les candidats qui peuvent tirer les leçons d'un premier échec pour progresser en vue du concours suivant. Il permet également aux futurs candidats d'être éclairés sur les attentes du jury. Il appartiendra ainsi aux organismes de formation de prendre en compte les remarques formulées qui seront sans nul doute utiles pour préparer les futurs candidats au mieux.

### 1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des Attachés d'administration hospitalière](#), avant de se présenter au concours d'attaché d'administration hospitalière d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), les fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle d'études préparant les candidats au concours interne d'entrée à l'EHESP. Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle d'études préparatoires, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'EHESP ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle d'études préparatoires et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France peuvent se présenter aux cycles d'études préparatoires et aux concours d'entrée à l'EHESP, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux. Les candidats au concours d'accès au cycle d'études préparatoires sont regroupés en deux catégories :

- le cycle court concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ;
- le cycle long concerne les candidats qui ne possèdent pas de licence ou de titre ou de diplôme classé au moins au niveau II.

### 2- Statistiques du concours :

#### 2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

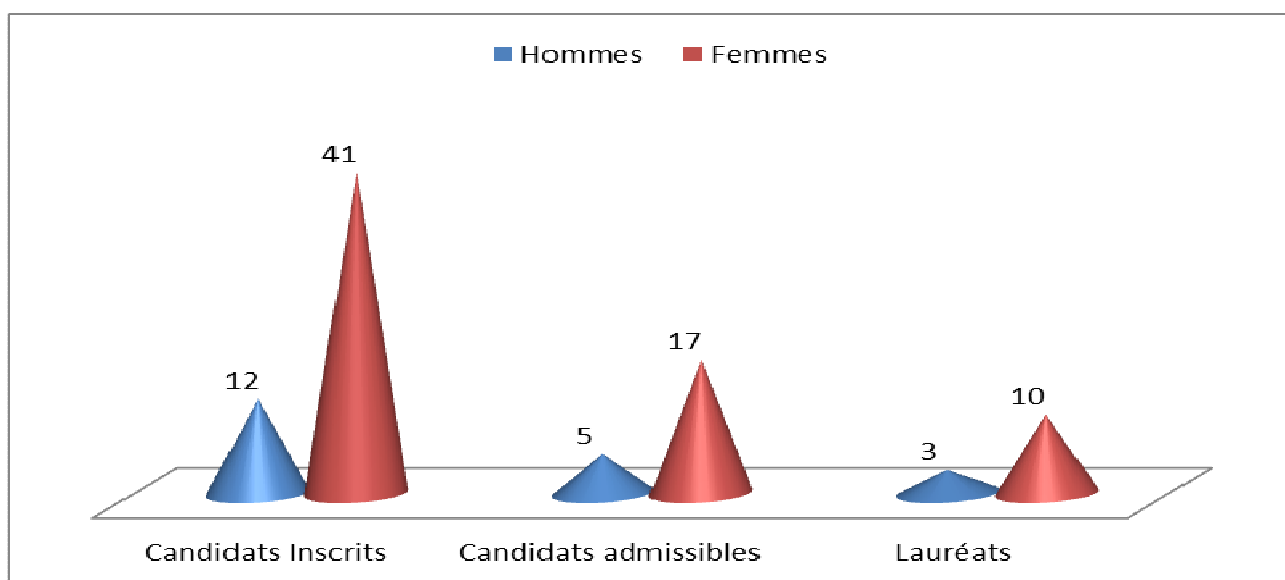
Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/Lauréats	Taux de réussite Lauréats/Présents
<b>2019</b>								
Cycle court	13	27	20	74,07%	13	8	0,62	40,00%
Cycle long	37	25	16	64,00%	9	5	0,14	31,25%
Total	50	52	36	69,23%	22	13	0,26	36,11%

Depuis 2014, le nombre de places offertes au concours d'accès au cycle d'études préparant au concours interne d'attaché d'administration hospitalière est inchangé (50 places).

.../...

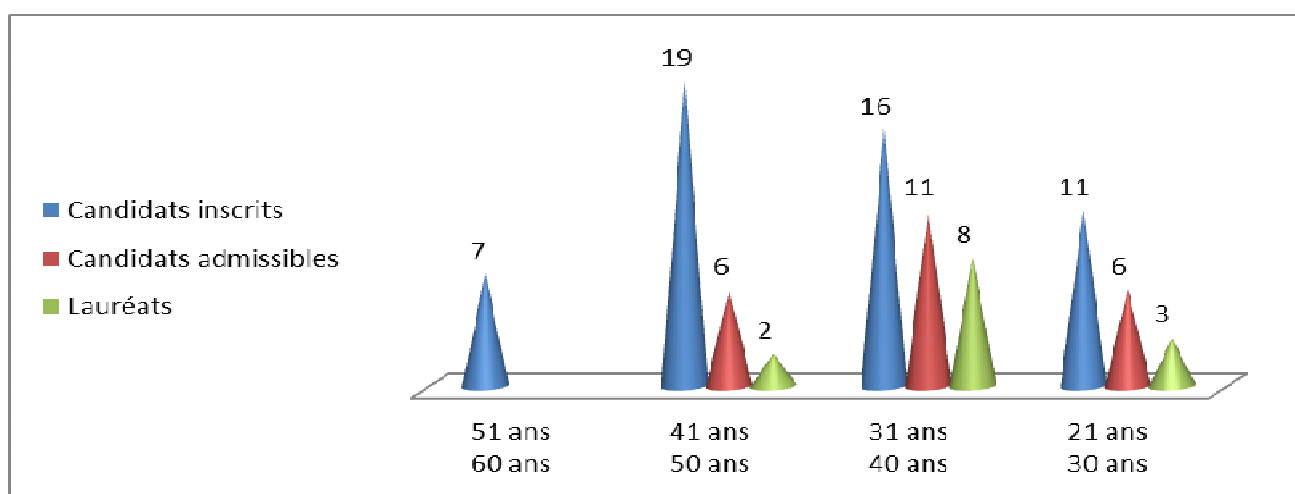
Par rapport à 2018, le nombre de candidats admis à concourir est quasiment stable. Pour autant, bien que celui-ci soit ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques, contrairement aux autres concours d'accès à un cycle d'études préparatoires de l'EHESP qui le réserve aux seuls personnels de la fonction publique hospitalière, le nombre de candidats inscrits est particulièrement faible. Cela peut notamment s'expliquer par une méconnaissance de ce concours liée à un déficit d'information sur le corps des attachés d'administration hospitalière notamment en termes de métiers contrairement aux deux autres corps d'attaché de la fonction publique que sont les attachés de l'Etat et les attachés territoriaux.

### 2.2- Répartition hommes/Femmes (les deux cycles confondus) :



Comme les années précédentes, on constate une très forte représentativité des femmes au concours d'accès au cycle d'études préparatoires d'attaché d'administration hospitalière. Celle-ci tend d'ailleurs à s'accroître. Ainsi, en 2019, elles constituent près de 77,40% des inscrits (72% en 2018), 77,30% des admissibles (75% en 2018) et près de 77% des lauréats (76% en 2018).

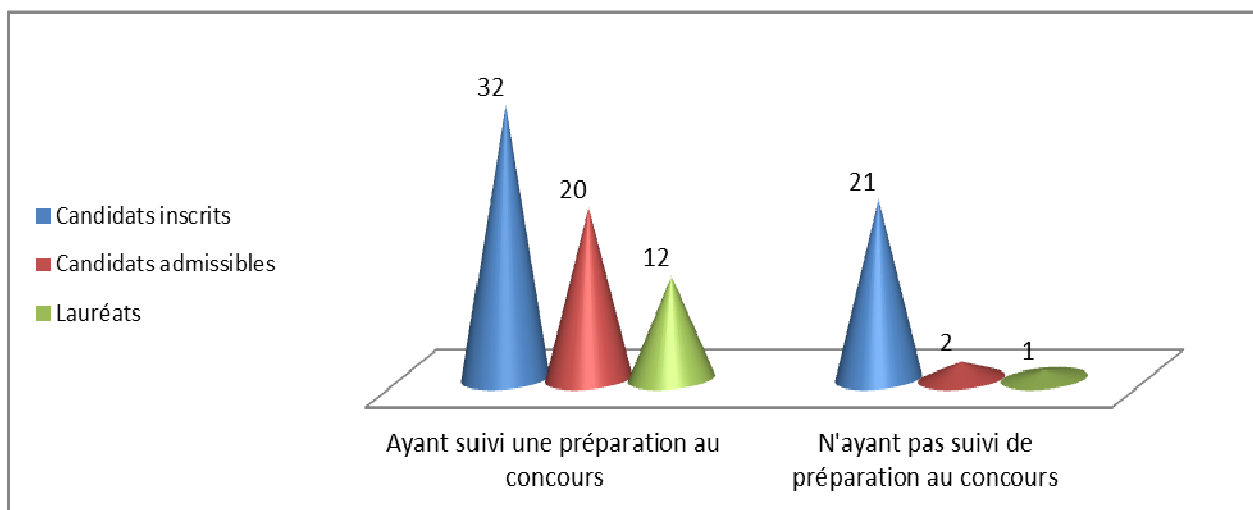
### 2.3- Pyramide des âges (les deux cycles confondus) :



En 2019, si les candidats inscrits les plus nombreux se situent dans la tranche d'âge 41/50 ans (19 soit 35,85%), c'est dans la tranche inférieure (31/40 ans) que l'on trouve le plus grand nombre d'admissibles (11 soit 47,85%) et des lauréats (8 soit 61,55%).

.../...

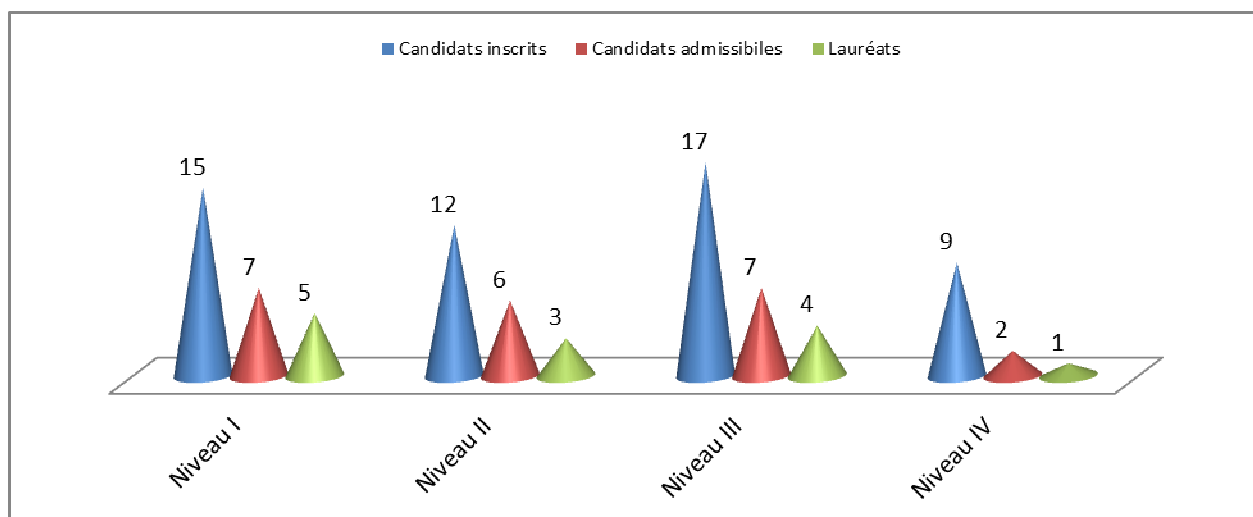
## 2.4- La préparation au concours (les deux cycles confondus) :



L'an dernier, il a été constaté que les candidats qui avaient suivi une préparation ont de meilleures chances de réussir ce concours. C'est encore plus vrai cette année. En effet, ceux qui ont suivi une préparation au concours d'accès au cycle d'études préparatoires d'attaché d'administration hospitalière représentent 60,45% des candidats (54% en 2018), 90,90% des admissibles (54,20% en 2018) et 92,30% des lauréats (53,85% en 2018).

Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à s'inscrire dans un processus de formation pour maximaliser leur chance de réussite.

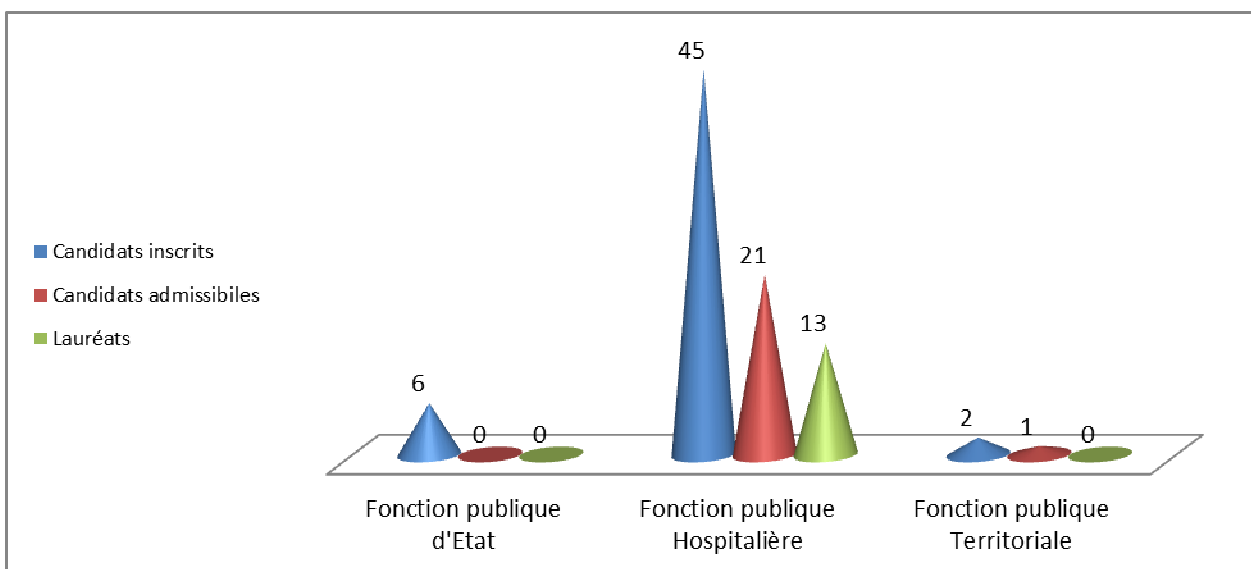
## 2.5- Niveau d'étude (les deux cycles confondus) :



Les candidats inscrits au concours 2019 d'accès au cycle d'études préparatoires d'attaché d'administration hospitalière possèdent sensiblement le même niveau universitaire que ceux de 2018. En effet, ceux qui possèdent un niveau d'études au moins égal au niveau II représentent 51% contre 52% en 2018. Parmi les lauréats, ils sont comme en 2018 plus de 61% à avoir un niveau d'études au moins égal au niveau II. Pour autant, les candidats moins diplômés gardent toutes leurs chances de réussir le concours. C'est le cas pour nombre d'entre eux dont la réussite s'explique par le fait d'avoir suivi une préparation à ce concours.

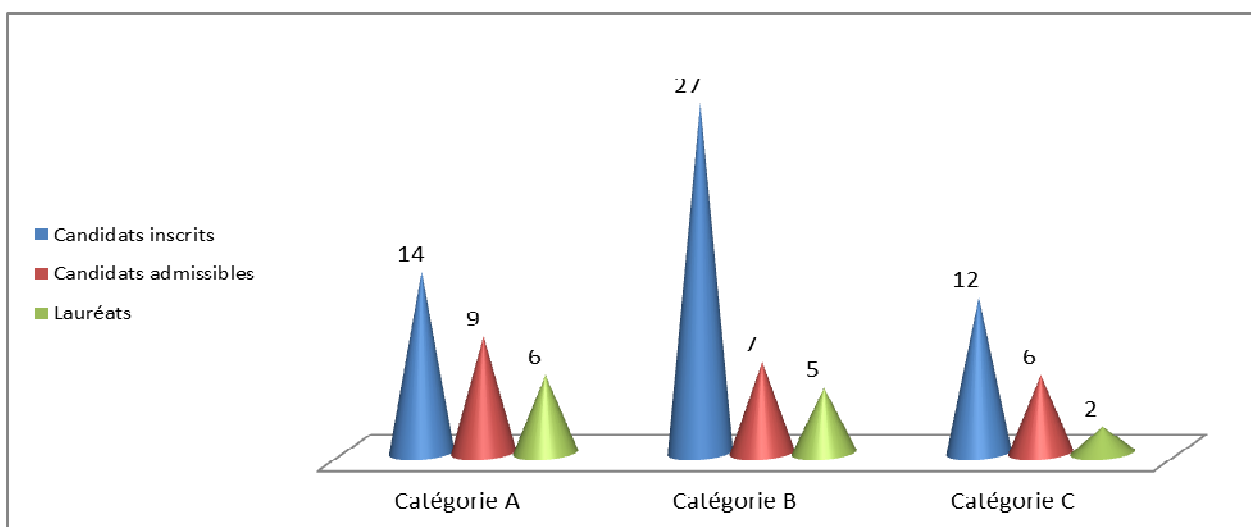
.../...

## 2.6- Répartition par fonction publique (les deux cycles confondus) :



Pour mémoire, le concours d'accès au cycle d'études préparatoire au concours interne d'attaché d'administration hospitalière est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques. Pourtant force est de constater que ce sont presque exclusivement des candidats de la fonction publique hospitalière qui se présentent. En 2019, si les candidats inscrits de la fonction publique hospitalière constituent 84,90% (près de 94% en 2018), ils constituent plus de 95,45% des admissibles (96,15% en 2018) et 100% des lauréats (92% en 2018).

## 2.7- Répartition par catégorie (les deux cycles confondus) :



Les candidats, inscrits au concours d'accès au cycle d'études préparatoires d'attaché d'administration hospitalière, sont issus dans leur grande majorité de la catégorie B hospitalière mais dans une proportion moindre qu'en 2018 (50,95% en 2019 contre 58% en 2018). S'agissant des lauréats, les personnels de catégorie B largement majoritaires en 2018 (plus de 69%) et en 2017 (plus de 68%) ne représentent que 38,50% (comme en 2016).

Pour leur part, les candidats de catégorie A constituent près de 26,50% des inscrits et 46,15% des lauréats. Ce sont principalement des professionnels paramédicaux diplômés d'Etat, reclassés progressivement en catégorie A ou des attachés hospitaliers contractuels. Quant aux candidats de catégorie C, ils forment 22,65% des inscrits (26% en 2018) et 15,40% des lauréats comme en 2018.

.../...

### 3- L'admissibilité :

#### **3.1° La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (durée : quatre heures ; coefficient 2) ;**

En 2019, les candidats devaient « *A l'aide des documents joints, élaborer une note de synthèse sur l'autisme et l'inclusion sociale* ».

Ce sujet était commun aux candidats des deux concours. Les candidats ont généralement bien compris et synthétisé les textes qui leur ont été fournis. Les meilleures copies ont rappelé le sujet, identifié une problématique, suivi un plan, annoncé dans l'introduction, terminé par une brève conclusion. Les fautes d'orthographe n'étaient pas rares et, quand elles étaient trop nombreuses, ont été sanctionnées.

Globalement les candidats ont fait le choix d'un plan en deux parties et deux sous-parties, ce qui donne de la lisibilité et de la clarté à la copie, lorsque l'orchestration des idées s'inscrit dans une fluidité, une logique de lecture et de compréhension. Malgré tout, peu de copies ont mis en lumière les orientations stratégiques ambitieuses des différents plans autistes et de leur pilotage, face aux bilans mitigés, dressés notamment par les autorités administratives et les associations des usagers. Certains candidats ont fait le choix d'ajouter une transition entre les deux parties principales avec des chapeaux sous les deux titres principaux. Cette structure de copie trouve toute sa pertinence lorsque les redondances sont évitées au profit du renforcement de la qualité de synthèse.

Concernant la conclusion, là encore, elle doit servir à alimenter la note sans pour autant l'alourdir par des redites et permet de sentir que le candidat peut « ouvrir » sur une problématique liée qui, elle, n'aurait pas été traitée. Pour mémoire, celle-ci n'est pas nécessaire dans ce type d'épreuve.

Une note de synthèse, comme son nom l'indique, est destinée à fournir à son destinataire un aperçu d'une problématique en retenant les éléments principaux. Deux écueils doivent être évités : la simple paraphrase des textes, ne pas faire apparaître l'essentiel.

Il est, enfin, regrettable que certains candidats aient fait référence à des événements ou des personnalités connus, ce qui est à éviter dans toute épreuve de concours de la fonction publique dans lequel la neutralité prime.

#### Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	20	4,50	14,50	<b>10,72</b>

#### Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	16	00,00	14,00	<b>09,89</b>

.../...

### **3-2° La deuxième épreuve (durée : quatre heures ; coefficient 1).**

La deuxième épreuve d'admissibilité est différenciée entre les deux cycles d'études : composition sur un sujet au choix pour le cycle court et traitement de quatre questions d'actualité pour le cycle long.

#### **3-2-1° La composition sur un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.**

Les candidats au cycle court avaient le choix, pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, entre trois sujets d'actualité :

- 1 – La démographie française.
- 2 – Les migrations.
- 3 – Les droits des usagers dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Les questions posées présentaient toutes un lien évident avec l'actualité immédiate et, à ce titre, ne comportaient aucun piège. Le jury a tenu compte de ce que l'épreuve visait à sélectionner des candidats dont l'objectif premier est de pouvoir accéder à un cycle d'études devant les préparer à un concours interne d'entrée à l'EHESP. Ce qui la différencie du concours d'entrée à l'EHESP. Il n'en demeure pas moins que la copie doit montrer certaines connaissances minimales sur le sujet (les données chiffrées sont particulièrement appréciées) et les capacités de raisonnement du candidat. Comme pour l'épreuve précédente, il était nécessaire de présenter un plan, de veiller à la syntaxe et à l'orthographe. En fonction de ces critères, la moyenne des notes est inférieure à 10.

Cycle court : un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<i><b>Epreuve écrite</b></i>	<u>Présents</u>			
Composition	20	6,00	14,00	<b>09,66</b>

#### **3-2-2° Le traitement de quatre questions d'actualité.**

S'agissant du cycle long, les quatre questions à traiter portaient sur :

- 1 – Les risques psycho-sociaux au travail.
- 2 – Le mal-logement.
- 3 – Les réseaux sociaux.
- 4 – Les principes de la fonction publique.

Cette année encore, le niveau de cette épreuve a semblé insuffisant, avec une moyenne inférieure d'environ 1 point à celle constatée pour les candidats du cycle court. Les sujets ont été traités superficiellement, sans véritable raisonnement. Ceci explique cette moyenne basse. Malgré l'écart constaté entre les candidats des deux cycles, les membres du jury persistent, une fois encore, à s'interroger sur l'opportunité de fusionner complètement les épreuves et les deux cycles de préparation. La durée de formation au cycle court (3 mois) semble en effet particulièrement courte pour préparer dans de bonnes conditions un concours de catégorie A exigeant non seulement l'acquisition de nombreuses connaissances mais également une aisance rédactionnelle et relationnelle confortant l'esprit d'analyse attendu par le jury.

.../...

Enfin, l'écart de coefficient entre les deux épreuves d'admissibilité (3 pour la note de synthèse et 1 pour la composition) mérite également d'être questionné.

Cycle long : quatre questions d'actualité

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	16	4,50	13,00	<b>8,84</b>

**5- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :**

L'épreuve consiste en :

- Un exposé par le candidat à partir d'un texte ou d'un sujet, au choix, préalablement tiré au sort et ayant donné lieu à une préparation de 15 minutes ;
- Une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations ;
- Des échanges avec le jury sur la base des deux exposés précédents.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, le candidat disposant de 15 minutes (7 minutes X 2) maximum pour chaque partie, cette règle étant rappelée par la Présidente au début de l'échange.

Comme l'année précédente, le jury a constaté avec plaisir que l'ensemble des candidats était relativement bien préparé à cette épreuve. La gestion du temps a été correcte et des efforts louables (plan, présentation, posture vis-à-vis du jury, qualité de l'expression) sont à signaler dans le traitement des questions. A cet égard, il convient néanmoins de rappeler que si les candidats privilégient souvent le texte, plutôt que le sujet, il ne faut pas pour autant tomber dans le piège consistant à s'éloigner considérablement de celui-ci sans le commenter. Il est donc recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter hors-sujet ou contre-sens. A l'inverse, un simple exercice de paraphrase ne correspond pas aux exigences de l'épreuve.

S'agissant de la présentation du parcours personnel et des motivations, celle-ci était maîtrisée pour la plupart des candidats mais aussi trop brève dans environ un quart des cas.

Aucun écart significatif n'a été relevé entre les candidats du cycle court et ceux du cycle long sur cette épreuve. Quant aux échanges avec le jury, ils ont, la plupart du temps, été agréables, ce qui se reflète dans les notes attribuées. Cet oral est assez proche d'un entretien de recrutement et a été centré sur les qualités humaines, comportementales, voire managériales des futurs responsables hospitaliers que sont les attachés d'administration hospitalière. Le jury a voulu, d'abord, sélectionner des personnalités en capacité de suivre les enseignements dispensés à l'EHESP puis de jouer un rôle d'encadrement.

Dans le monde hospitalier, les cultures socioprofessionnelles cohabitent et des postures préétablies doivent pouvoir évoluer par le dialogue. Cette épreuve doit permettre de détecter ceux qui sont dotés d'une personnalité capable d'être à l'écoute tout en s'appuyant sur une bonne compréhension des problématiques professionnelles et particulièrement en milieu hospitalier. C'est pourquoi des questions sur leur environnement de travail ont côtoyé des mises en situation.

.../...



Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	12	7,00	16,00	<b>10,79</b>

\* une personne n'a pas concouru à l'épreuve orale d'admission.

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	9	5,00	18,50	<b>10,33</b>

Au final, la qualité des copies et des prestations orales n'a permis de n'admettre que 13 candidats, chiffre particulièrement très faible. Ce que le jury regrette.

**6- L'organisation et les conditions matérielles :**

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du Centre national de gestion, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 8 juillet 2019

Pour le jury, La présidente  
Catherine HESSE-PONROY